

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Police ou Gendarmerie

Mairie

Téléphone	06 50 42 79 48
Mail	secretariat@pecqueuse.fr
Horaires d'ouverture	Lundi: 9h-12h 14h-18h Mardi: 9h-12h 14h-18h Jeudi: 9h-12h 14h-18h Vendredi: 9h-12h 14h-18h

Sites internet utiles :

Services de l'état de l'Essonne
<https://www.esonne.gouv.fr/>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs
<https://www.georisques.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les risques du département
<https://www.esonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels>

L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- les cloches de l'église
- la diffusion de messages par les hauts-parleurs
- la municipalité, en porte à porte ou téléphone
- site internet et réseaux sociaux
- FR-Alert (dispositif national d'alerte des populations via des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger).

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre. Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :
-que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
-que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Chenilles processionnaires

La chenille processionnaire dotée de ses poils urticants représente un danger tant pour les humains, les animaux domestiques que pour les végétaux, principalement le pin maritime dont elle vient à bout au fil des saisons mais aussi du chêne. Différents moyens de lutte peuvent être mis en place moyennant le port de lunettes, masque, gants, pantalons et manches longues. Les extrémités de branches garnies d'un nid sont coupées et incinérées. Avant la ponte, les papillons sont capturés grâce à des pièges à phéromones et lors de la procession un piège permet de capturer les chenilles avant qu'elles ne s'enterrent pour se transformer en papillon. Des moyens chimique et biologique adaptés sont également envisageables. Ces manipulations dangereuses sont à faire par un professionnel qualifié et disposant de produits homologués.

Nids de frelons

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale. Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès). Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

La canicule



- ⇒ il fait très chaud
- ⇒ la température ne descend pas la nuit
- ⇒ le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir ?

- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise
- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau

**À DOCUMENT
À CONSERVER**

Commune de

PECQUEUSE 91470

DICRIM simplifié

Document d'Information Communal
sur les **RIsques Majeurs**



La sécurité des habitants de Pecqueuse fait partie des préoccupations de l'équipe municipale, aussi, conformément aux dispositions du code de l'environnement (art L125-2), vous trouverez cette brochure vous présentant les risques naturels et technologiques majeurs sur notre territoire.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

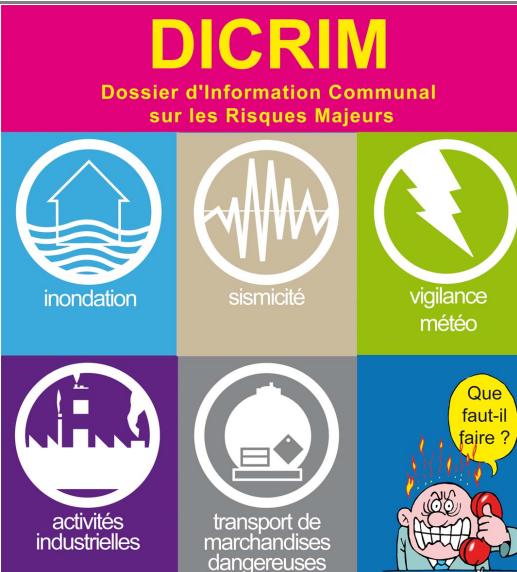
Je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

DANS TOUS LES CAS :	AVANT	PENDANT	APRES	CONSIGNES SPÉCIFIQUES
	<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une radio portable équipée de piles - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ere nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) -S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde 	<p>- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci contre)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Écouter la radio France-Info et radios locales</p>  <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p>  <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale</p>  <p>Pour libérer les lignes pour les secours</p> </div> </div>	<p>- écouter la radio</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses - se mettre à la disposition des secours 	<p>Évacuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Couper les réseaux (électricité, eau) -Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité -Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation -Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues <p>Confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche -Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer -Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation -Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linge humides -Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues
	<p> Inondations - Crues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas s'engager sur une route inondée - Respecter les déviations mises en place - Fermer les ouvertures - Couper le gaz et l'électricité - Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours - Se réfugier sur un point haut (étage, colline...) 	<p> Feux de forêts</p> <p>AVANT: Débroussailler, entretenir les abords des habitations</p> <p>PENDANT:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement - S'éloigner des vents - Respirer à travers un linge humide - Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie 		<p> Tempêtes – Vent violent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi - Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol - Ne pas intervenir sur une toiture - Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone - Respecter les déviations mises en place
	<p> Chutes de neige</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se renseigner sur l'état des routes - Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible - Protéger les canalisations contre le gel - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol 	<p></p>		<p> Glissement de terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux consignes données par les autorités - Respecter les déviations mises en place - Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse - Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé - Fuir latéralement, s'éloigner du point d'effondrement
	<p> Risque industriel – Nuage toxique Transport de Matières Dangereuses</p> <ul style="list-style-type: none"> -Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement - Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'éclat - Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche - Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations - Couper la ventilation et la climatisation 			<p> Séisme</p> <p>PENDANT:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur - Eviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches... - Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz) <p>APRES:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couper le gaz et l'électricité; pas de flamme - Évacuer et s'éloigner des bâtiments; rejoindre un endroit dégagé (place..) - Se conformer aux consignes données par les autorités